

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur **3 demandes de dérogation mineure** au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne le bâtiment situé au 3330, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet l'agrandissement de ce bâtiment commercial dont la hauteur, le revêtement extérieur et la répartition de la superficie des enseignes ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3475, rue Garneys et a pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée dont la distance de la limite mitoyenne ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située 3300, rue Toupin et a pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée dont la distance de la limite mitoyenne ne respecte pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 11 septembre 2019

Daniel Simon  
Secrétaire-substitut du Conseil d'arrondissement

## PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, October 1<sup>st</sup>, 2019, at 7 :30 P.M., the Council of Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, to decide on **3 requests for minor exemptions** in virtue of by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request for a minor exemption concerns the property located at 3330, boulevard de la Côte-Vertu and pertains to the enlargement of a commercial building whose height, exterior cladding and signage size do not respect all the applicable standards

The second request for a minor exemption concerns the property located at 3475, rue Garneys and pertains to the enlargement of a semi-detached single-family dwelling whose distance from the adjoining boundary does not respect all applicable standards

The third request for a minor exemption concerns the property located at 3300, rue Toupin and pertains to the enlargement of a semi-detached single-family dwelling whose distance from the adjoining boundary does not respect all the applicable standards.

Montréal, September 11, 2019

Daniel Simon  
Secretary-subsidy of the Borough Council